



Facture déménagement impayé et huissier

Par **amplitude**, le **23/11/2009** à **21:53**

Bonjour, rnrnIl y a un peu plus d'un an, j'ai déménagé via les déménageurs bretons dans le 82. rnrnLe déménagement précédé d'un garde meuble s'est très mal déroulé (meubles cassés, matelas pourris, machine à laver abimée etc). L'ensemble des problèmes rencontrés a été signifié au déménageur par LRAR à ce jour toujours sans réponse de leur part et sans aucune réponse non plus de l'assurance à laquelle j'avais souscrit. rnrnJe n'ai donc pas procédé au règlement prévu à la fin du déménagement prétextant une excuse bidon... Le déménageur m'a menacé, mais je n'ai pas cédé lui demandant de faire appel à l'assureur pour me rembourser et que seulement ensuite je paierai. rnrnCe jour, soit 18 mois plus tard, je reçois un appel d'un huissier qui me dit qu'une décision de justice a été rendue contre moi et qu'il me le signifie par téléphone. Je lui ai expliqué la situation, il devait me recontacter mais pour l'instant toujours pas de suite donnée. rnrnVoici donc les questions que je me pose : rnrnLe jugement ne doit il pas avoir lieu sur mon lieu de résidence et pas sur le lieu de résidence du déménageur ? Pourquoi n'ai je pas été informé ? Est ce légal ? rnrnL'huissier ne m'a envoyé aucune mise en demeure, ni commandement de payer ou quelques lettres que ce soient, est ce normal ? rnrnJ'ai tenté de le rappeler, je tombe sur une messagerie classique et non sur celle d'une étude d'huissier. Cherche t on à me faire peur ? rnrnQue puis je faire pour savoir ce qu'il en est exactement ? Et que dois je faire si je reçois ce fameux jugement ? rnrnMerci à tous pour votre aide... Dois je me renseigner auprès du batonnier ?